

Le Recypark Auderghem

1860 chaussée de Wavre (après le centre sportif de la Forêt de Soignes) - 1160 Auderghem

Les habitants
d'Ixelles et Etterbeek
sont aussi
les bienvenus.



Etterbeek

BRUXELLES-PROPRETÉ



propreté.brussels



Horaires



Le Recypark est ouvert tous les jours de l'année sauf :

- le 1^{er} janvier
- le jour de la journée sans voiture (3^{ème} dimanche du mois de septembre),
- les 1 et 11 novembre
- le 25 décembre

Dimanche	14.00 - 20.15
Lundi	14.00 - 20.15
Mardi	9.00 - 20.15
Mercredi	9.00 - 20.15
Jeudi	9.00 - 16.15
Vendredi	9.00 - 16.15
Samedi	9.00 - 16.15

Conditions d'accès

1. L'accès est autorisé **uniquement aux particuliers**.
2. **Être domicilié dans les communes d'Auderghem, Etterbeek, Ixelles ou Watermael-Boitsfort** ou y avoir sa seconde résidence. Seul un titre d'accès personnel par véhicule sera pris en considération (**carte d'identité**).
3. L'accès est autorisé uniquement au véhicule dont l'entièreté du contenu est destinée à être vidée au Recypark.
4. Les **cyclistes** sont **acceptés**.
5. Les **piétons** sont **acceptés** pour autant qu'il ne s'agisse pas d'automobilistes qui abandonnent leur véhicule dans la file pour accéder au Recypark à pied.
6. Si une partie des déchets n'est pas triée, tout le véhicule est refusé. Avant d'arriver au Recypark, **il est obligatoire de trier tous les déchets** suivant les différentes catégories acceptées. L'usager ne peut en aucun cas déposer des objets sur les voiries d'accès.
7. L'accès au Recypark est interdit et refusé :
 - ▶ Au véhicule d'un poids total au sol supérieur à 3,5 tonnes.
 - ▶ Au véhicule qui ne contient pas de déchets à décharger.
 - ▶ Au véhicule qui contient des déchets non conformes ou non repris dans les catégories collectées, ou des déchets dépassant la quantité maximale autorisée.
8. Le paiement se fait **uniquement par carte bancaire** (pas de cash).
9. Le chargement du véhicule doit **laisser apparaître tous les déchets** pour une vérification détaillée.
10. **L'usager assure lui-même le déchargement des déchets et leur versage dans les conteneurs appropriés** et/ou désignés comme tels. Les préposés sont là pour guider et répondre aux questions des usagers.
11. Le dépôt sera assimilé à un dépôt clandestin et sanctionné comme tel :
 - ▶ En cas de déversement de déchets sans autorisation ou de déchets dissimulés ;
 - ▶ En cas de déversement dans des conteneurs signalés fermés ou pleins par les préposés.
12. En cas de non-respect du règlement ou des consignes, en cas d'insultes ou de menaces vis-à-vis du personnel, Bruxelles-Propreté se réserve le droit de refuser l'accès au Recypark aux usagers en défaut, voire d'engager des poursuites selon la gravité des faits.

Déchets acceptés

Par véhicule / par jour : maximum 2 m³ de déchets gratuits toutes catégories confondues, à l'exception des fractions payantes.

Encombrants ménagers	
Meubles et mobilier de décoration : tables, chaises, lits, matelas, sommiers, armoires démontées, canapés, fauteuils, mobilier de bureau, commodes, lampadaires, lustres, parasols...	gratuit
Autres objets : vélos, poussettes, landaus, planches à repasser, jouets, articles de cuisine, articles de sport...	
Déchets triés	
Papiers	gratuit
Cartons	
Emballages PMC	
Verre alimentaire (bouteilles, flacons et bocaux)	
Frigolite d'emballage non alimentaire	
Déchets de jardin	
Petits et gros appareils électroménagers	
Métal	
Bois de jardin	
Palettes	
Textile	
Déchets de construction payants	
WC, évier, lavabo	3,03 € tvac / pièce
Châssis / portes	
Bois de construction, poutres	
Volet	
Isolation	
Lambris en PVC, panneau ondulé	
Plaque de marbre	
Verre de construction	
Gyproc	
Sac de briquillons	3,03 € tvac / 20 sacs max. d'un poids de 20 kg max. chacun
Sac de plâtre / béton cellulaire	
Sac de ciment	
Sac de sciure de bois	
Autres déchets	
Pneus déjantés	gratuit - max. 5 pièces
Peinture	gratuit - max. 30 l (volume du contenant)
Autres déchets chimiques ménagers	gratuit - max. 5 l (volume du contenant)
Néons	gratuit - max. 10 pièces
Piles / batteries	gratuit

Déchets refusés

Accès
interdit aux
professionnels*



▶ ordures ménagères	→ sac blanc
▶ médicaments	→ pharmacie
▶ déchets d'amiante	→ pour éliminer ces déchets, contactez Bruxelles-Environnement au 02/775.75.75
▶ bonbonnes, cartouches de gaz et réservoirs LPG	
▶ feux d'artifice et autres explosifs, munitions	
▶ produits de laboratoire	
▶ substances radioactives	
▶ moteurs à explosion	
▶ pièces automobiles	
▶ matériaux de recouvrement de toiture (« roofing »)	
▶ terre, sable, charbon et suie	
▶ souches et troncs (diamètre du tronc > 30cm, longueur > 2m)	
▶ bois traité	→ Recypark régionaux
▶ appareils électros professionnels	→ www.recupel.be

* pour les déchets provenant d'activités professionnelles

Astuce



Les petits appareils électriques et électroniques sont aussi acceptés dans votre **PROXY CHIMIK** !



La brochure PROXY CHIMIK
est à télécharger sur
www.bruxelles-proprete.be

Pensez-y !